



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 73909

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les risques liés à l'utilisation intempestive de SMS (ou textos). Trop d'envois de messages-textes depuis un téléphone portable ou un abus vidéo peuvent ainsi causer des troubles musculaires graves. D'après Andrew Chadwik, le directeur de RSI, qui étudie les populations touchées par les troubles musculo-squelettiques (TMS, version française du RSI, repetitive strain injury), l'envoi de textos, avec ses micromouvements de doigts frénétiques, est désormais à incriminer. Il lui demande donc si des informations plus précises pourraient être obtenues concernant ces risques.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73909

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1373